

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est un ensemble de règles qui s'imposent à chacun et permettent la bonne marche du Centre Équestre. Merci de le respecter et de le faire respecter.

La responsabilité de l'établissement est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du présent règlement.

- Il est strictement interdit de fumer sur l'ensemble du site. Un coin est réservé aux fumeurs et un cendrier est à leur disposition.
- Tout mineur présent sur le site et ne participant pas aux activités équestres est sous la responsabilité de ses parents.
- Tout mineur participant aux activités équestres est sous la responsabilité du Centre équestre pendant l'heure de la reprise et pendant le temps des soins aux chevaux, soit ¼ d'heure avant et ¼ d'heure après la reprise.
- Les cartes de 10h de cours ont une validité de 6 mois. Dans le cas où une carte ne serait pas utilisée dans son intégralité, celle-ci ne pourra être ni prolongée, ni remboursée.
- Tout trimestre entamé est dû.
- L'accès aux prés ainsi qu'à la zone de stockage est strictement réservé au personnel autorisé.
- Il est interdit de nourrir les chevaux au box, ou au pré. Le personnel du Centre équestre subvient à la totalité de leurs besoins.
- Le port du casque homologué est obligatoire dès l'instant où un usager met le pied à l'étrier (pas de dérogation possible)
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du site.
- Le centre équestre n'est pas responsable des vols et dégradations commis dans ses locaux ou sur ses terrains et parking.
- Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des zones prévues à cet effet. Leur circulation est limitée aux voies autorisées. Tout véhicule motorisé circulant sur le site devra céder la priorité aux piétons et chevaux qu'il croisera.
- Tout cours non annulé 24h à l'avance est dû. En cas de retard, le cours ne sera ni prolongé ni remboursé.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou contraire au bien-être animal pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du centre.
- Le matériel du centre doit être utilisé avec soin. Toute dégradation volontaire entraînera un dédommagement.

L'inscription au centre équestre de Lachana entraîne implicitement l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

Fait à Combre, le 3 mai 2025.